

Pénurie d'effectifs dans le monde professionnel - Les ordres professionnels demandent à Québec de faire preuve de générosité

THIERRY HAROUN

Édition du samedi 13 et du dimanche 14 octobre 2007

Mots clés : employeurs, travail, ordres professionnels, Économie, Entreprise, Québec (province)

«Les gens doivent être bien informés sur tout ce qui touche à l'exercice d'une profession»

La pénurie des effectifs professionnels est criante au Québec, les statistiques le démontrent de manière éloquente. Une onde de choc est appréhendée si rien n'est fait à court terme. C'est pour cette raison que le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) demande à Québec d'être plus cohérent dans ses actions en soutenant davantage nos établissements d'enseignement. De leur côté, les ordres professionnels s'engagent à agir en qualité de catalyseurs de solutions à cette question plutôt complexe. Observations.

Le CIQ regroupe les 45 ordres professionnels qui comptent collectivement plus de 318 000 membres exerçant 51 professions réglementées. Ces professionnels représentent 8 % de la main-d'oeuvre active de la province. Le CIQ est le forum d'échange et de concertation des ordres professionnels de même qu'un lieu de mobilisation sur des sujets d'intérêt commun.

Réflexion

Et les sujets sont nombreux, les enjeux de taille. Justement, les ordres professionnels ont tenu en juin dernier une journée de réflexion portant sur l'évolution de leurs effectifs à la lumière de chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Ainsi, autour de l'année 2030, on annonce l'amorce du déclin de la population québécoise. Aussi, on prévoit qu'autour de 2012, la population québécoise en âge de travailler amorcera un déclin du fait du vieillissement de la population.

De façon générale, lit-on dans la documentation du CIQ, le marché de l'emploi se caractérise depuis plusieurs années par une croissance de la demande de main-d'oeuvre qualifiée, dont celle des professions réglementées. Cependant, on observe dans plusieurs domaines un déséquilibre de l'offre par rapport à la demande. Ainsi, plusieurs professions réglementées sont touchées par le phénomène de la pénurie de main-d'oeuvre. Le CIQ a recensé que 34 professions sur 51 seraient en situation de pénurie.

Vingt-trois de ces professions sont liées au secteur de la santé et des relations humaines. Dans ce secteur, le porte-parole du CIQ, Jean-François Thuot, a tenu à décliner quelques chiffres au titre de la pénurie d'effectifs professionnels appréhendée au cours de la prochaine décennie, soit 63 000 infirmières et 19 000 infirmières auxiliaires, 6300 pharmaciens, 5200 travailleurs sociaux, 3400 psychothérapeutes, 3292 ergothérapeutes, 3200 technologistes médicaux, 3047 psychologues, 2000 inhalothérapeutes, 1377 orthophonistes, 820 psychoéducateurs, 227 diététistes et 219 audiologistes, entre autres. «Inutile de vous dire que, à l'heure actuelle et selon la tendance qui se dessine, on ne parviendra pas à recruter tout ce monde-là», note M. Thuot.

Et les baisses d'inscriptions prévues dans le secteur collégial à partir de 2009 et dans le réseau universitaire à partir de 2013, ajoute M. Thuot, sont des facteurs à prendre en compte. «Au Québec, dit-il, le réseau collégial et le réseau universitaire donnent ouverture à plus de 380 diplômes liés à des permis professionnels. Maintenant, étant donné les baisses d'inscriptions appréhendées, on s'attend à ce que les professions réglementées subissent une onde de choc. D'ailleurs, nous avons constaté que, depuis dix ans, 11 des 51 professions réglementées ont connu une baisse d'inscriptions.» Il vous faudra demeurer vigilant? «Oui. Et il faudra apprendre à faire mieux avec moins. Et faire autrement.»

Enjeux

Chose certaine, pas question que les ordres professionnels baissent les bras malgré des obstacles qui peuvent sembler insurmontables. Les enjeux sont complexes, les solutions le sont tout autant. «Écoutez, il a bien sûr l'apport des personnes immigrantes et leur intégration au marché travail ainsi que la question de la francisation. Mais il y a également d'autres enjeux, tels la lutte au décrochage scolaire, l'amélioration de la formation initiale, l'appui à la formation continue, la promotion des carrières, la gestion de la main-d'oeuvre, la question de la conciliation travail-famille et le prolongement de la vie active», fait remarquer, Louis Beaulieu, président

du CIQ et orthophoniste de profession.

L'accès à la formation d'appoint est aussi considéré comme «un enjeu crucial» pour favoriser l'intégration réussie des personnes immigrantes aux professions réglementées, selon le mémoire du CIQ portant notamment sur la planification de l'immigration pour la période 2008-10, présenté en septembre dernier à la Commission de la culture.

Dans son mémoire, le CIQ demande aux établissements d'enseignement, particulièrement aux universités, de s'engager davantage et rapidement dans la résolution des difficultés d'accès des personnes immigrantes à la formation d'appoint. «On est aussi conscient que les universités sont aux prises avec des difficultés financières. Ce n'est pas facile non plus de développer et de mettre sur pied ce type de formation. Nous sommes aussi au fait qu'il y a des difficultés reliées à la façon dont le financement est organisé au sein des universités», souligne M. Beaulieu.

Selon les données du CIQ, les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquise à l'extérieur du Québec reçues par les ordres professionnels ont augmenté de plus de 500 %, passant de 800 demandes en 2001 à près de 4000 demandes en 2006. La moitié des demandeurs obtiennent une reconnaissance partielle et doivent, par le fait même, compléter une formation d'appoint en vue d'une reconnaissance complète.

Un financement accru s'impose

Si M. Beaulieu reconnaît que le gouvernement du Québec a été «un bon leader» à ce jour dans ce dossier, il demande toutefois à Québec de faire davantage preuve de générosité sur le plan du financement des programmes collégiaux et universitaires. De son côté, le CIQ et ses membres s'engagent à poursuivre leurs efforts en venant en appui aux instances intéressées, voire de devenir des «catalyseurs» de solutions liées à ces enjeux.

Depuis 2005, le gouvernement québécois a annoncé la conclusion de 17 ententes avec les ordres professionnels, dont certaines comprennent différents volets, pour que ceux-ci se dotent d'outils visant à faciliter la démarche de reconnaissance des diplômes et des formations des personnes immigrantes. Par exemple, en juillet dernier, Yolande James, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, annonçait des nouveaux projets dans les secteurs de l'administration, du droit et de la santé dentaire ainsi que dans les professions d'agronome et de médecin vétérinaire.

En conclusion, M. Beaulieu tient à dire que «les gens doivent être bien informés sur tout ce qui touche à l'exercice d'une profession au Québec», avant de s'y engager, histoire d'éviter de mauvaises surprises.

Collaborateur du Devoir